
UM6SS EDITIONS

International Journal of Medicine and Surgery

2017, Volume 4, Special Issue, ID 151

DOI: [10.15342/ijms.v4is.151](https://doi.org/10.15342/ijms.v4is.151)

PERSPECTIVE

COOPERATION EN SANTE, LA FRANCE S'ENGAGE

HEALTH COOPERATION, FRANCE, A STRONG COMMITMENT

M. Jean-Patrick LAJONCHERE

Fédérateur de la famille « mieux se soigner » auprès du secrétaire d'Etat au Commerce extérieur
Directeur général de la Fondation Hôpital Saint-Joseph

RESUME

La santé a été identifiée par le gouvernement comme secteur où la France pouvait renforcer sa présence internationale. Le paysage mondial de la santé est complexe et les acteurs nombreux, une coordination est indispensable au niveau national et dans les pays où les partenariats sont les plus importants.

Nos entreprises du médicament et du dispositif médical, nos organismes de recherche sont au meilleur niveau mondial et notre système de santé est l'un des plus performants de tous. Ces atouts confortent la pertinence à renforcer le rôle international de la France. Des actions spécifiques en cours de réalisation ont pour objet d'améliorer encore l'efficacité collective de la démarche.

La conception partagée de l'exercice de la médecine entre France et Maroc ouvre de larges perspectives pour renforcer la coopération entre les équipes médicales de nos deux pays. En matière d'enseignement et de recherche, des projets partagés existent déjà et ne demandent qu'à être développés sur des bases financières claires. La participation des industriels pour renforcer la portée de ces partenariats doit être imaginée.

MOTS CLÉS : Santé, International, France, Partenariat.

ABSTRACT

Health has been identified by the government as a field where France can strengthen its international presence. The global health landscape is complex and many actors need coordination at the national level and in countries where the partnerships are the most important.

Our national pharmaceutical and medical device companies as well as our research institutes are at the best global level. The French health system is one of the more powerful in the world. These assets strengthens the relevance to improve the international role of France. Specific actions in progress are able to increase more and more the collective effectiveness.

The shared conception of the practice of medicine between France and Morocco opens wide scope and prospects to strengthen cooperation between medical sites of our two countries. In the teaching and research fields shared projects already exist and request to be developed on a clear financial basis. The participation of industrialists to strengthen the scope of these partnerships must be imagined.

KEY WORDS: Health, International, France, Partnership.

Correspondance :

M. Jean-Patrick Lajonchère, Fondation Hôpital Saint-Joseph, 185 rue Raymond-Losserand 75014 Paris, France.

E-mail : jlajonchere@hpsj.fr

Droits d'auteur © 2017 M. Lajonchère Jean-Patrick.

C'est un article d'accès libre distribué sous la licence [Creative Commons Attribution 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/), ce qui permet son utilisation libre, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom.

INTRODUCTION

En 2013, le ministère des Affaires étrangères et du développement international a identifié six secteurs où la France possède de vrais atouts à l'étranger, en face d'une

réelle demande. Dans ce cadre, la santé a été retenue comme domaine où notre pays devait et pouvait être plus présent dans le monde, tant en terme académique ou coopératif, qu'en terme commercial.

Une politique globale d'intervention internationale en santé, sous la bannière « mieux se soigner » est donc aujourd'hui menée par notre pays, avec la nécessité d'une coordination de l'ensemble des actions menées.

UN DISPOSITIF D'INTERVENTION DENSE ET COMPLET

En France, quatre ministères œuvrent pour la promotion de la santé hors des frontières : le ministère des Affaires étrangères et du développement international, en charge de l'animation et de la coordination des ambassades de notre pays, le ministère de la Santé et des affaires sociales, qui propose des coopérations de santé publique ou de support institutionnel aux établissements de santé, le ministère de l'Economie et du budget dont le rôle est, notamment, de proposer des financements pour des opérations aidées par notre pays et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui promeut les formations académiques. Des agences gouvernementales, comme Business France, Expertise France et l'agence française du Développement complètent ce dispositif public. CCI international, réseau des chambres de Commerce et d'industrie à l'international est présent dans 85 pays pour aider et relayer les actions des entreprises françaises hors des frontières. En particulier, au Maroc, la chambre de Commerce et d'industrie de Casablanca, fondée en 1913, est la première créée au monde et la plus dynamique.

Le paysage de la santé est complexe, différent selon les pays, l'histoire comptant beaucoup dans l'implantation des entreprises sur les marchés et dans le niveau de coopération avec les équipes médicales et universitaires françaises. Une coordination personnalisée est donc indispensable pour améliorer la cohésion et l'efficacité des apports et en augmenter la valeur ajoutée. C'est pourquoi nous créons dans les 13 pays où existent les plus importants partenariats des « clubs santé » rassemblant entreprises, conseiller aux Affaires sociales, conseiller économique, bureau Business France, chambre de Commerce et d'industrie. Le club santé Maroc est en cours de création. Cela devrait être fait en septembre. Il sera l'interlocuteur des services ministériels, des directeurs de CHU et d'institutions publiques et privées pour faire aboutir les projets industriels coopératifs pour lesquels votre pays aura choisi la France comme partenaire.

Dans cet ensemble complexe que constitue la coopération internationale en santé, on comprend qu'une coordination soit nécessaire. C'est le rôle du fédérateur de « mieux se soigner » auprès du secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, au ministère des Affaires étrangères et du développement international.

ATOUS DE LA FRANCE A L'INTERNATIONAL

La France a-t-elle des atouts à faire valoir pour exporter son savoir-faire ?

Nos entreprises du médicament et celles du dispositif médical représentées dans nombre de pays permettent à la France d'être le 5^{ème} exportateur mondial sur le marché des médicaments et 4^{ème} sur celui des dispositifs médicaux [1].

Les architectes, bureaux d'études, ensembleurs interviennent dans les opérations de construction et d'équipement d'hôpitaux et complètent l'offre française.

Mais également, au classement Reuters 2016 des organismes les plus innovants au monde [2], le commissariat à l'Energie atomique est classé 1^{er}, le centre national de la Recherche scientifique 5^{ème}, l'institut

national pour la Santé et la recherche médicale 10^{ème} et l'institut Pasteur 17^{ème}, tous intervenant sur le domaine des sciences du vivant.

Une étude internationale, parue en 2011 [3] mesure les mortalités prématurées qui auraient pu être évitées grâce à l'efficacité des systèmes de santé. Elle place la France au premier et meilleur rang mondial avec 64 décès prématurés évitables pour 100 000 habitants, alors que nos amis allemands sont à 88, anglais à 102 et les Etats-Unis à 124. La même étude reproduite en 2016 donne des résultats similaires et un autre travail publié en 2008 [4] avait déjà établi le même constat.

Un temps fort de la reconnaissance scientifique de notre système de santé et de son influence dans le monde a été la publication en 2016 de l'article : France: nation and world dans The Lancet [5]. Sept articles, dont un de notre Président de la République, François Hollande, exposent les fondements de notre système de santé solidaire et notre souci de le faire partager par des actions au niveau mondial, notamment dans la lutte contre les grandes crises sanitaires.

Nous sommes à même de considérer que ces performances confirment la pertinence de la présence internationale de la France et notre capacité à la développer.

Des actions sont en cours ou viennent d'aboutir pour renforcer notre visibilité, qui reste bien souvent notre point faible :

- la création d'une marque : « French Healthcare » qui pourra être utilisée, sous quelques conditions, par chaque acteur qui souhaitera intervenir à l'étranger ;
- la définition d'une certification « à la française » qui pourra être attribuée aux établissements de santé étrangers qui souhaiteront faire reconnaître leur qualité de soins et de gestion ;
- la mise en place de procédures de prise en charge de patients étrangers en France, plus efficace, plus simple ;
- la parution d'un décret dit « fellowship » permettant l'exercice temporaire de la médecine en vue d'attribution de diplômes français de spécialités aux médecins étrangers.

Vous pouvez le constater, au-delà des actions traditionnelles, de vraies mesures de renforcement de notre présence à l'étranger et de sa visibilité sont en œuvre.

PROPOSITIONS DE TRAVAIL

Pour les médecins et universitaires français, construire des partenariats avec leurs confrères étrangers vise d'abord à promouvoir une conception de la médecine clinique. Cette conception, que vous partagez sans réserve, a été décrite dans l'introduction à l'étude de la médecine expérimentale en 1865 par Claude Bernard [6]. Cette vision, impressionnante de modernité, fonde depuis plus de 150 ans l'exercice de la médecine sur l'observation et l'écoute du patient confortées par des connaissances scientifiques qui permettent de valider les hypothèses cliniques. Ce n'est pas l'approche de toutes les écoles internationales qui, trop souvent, ne laissent pas assez de place à l'observation clinique.

Les liens qui unissent nos pays, nos peuples et cette vision partagée de l'exercice de la médecine rendent nos partenariats forts, anciens, solides et fructueux.

Vous avez partagé ceci pendant ces deux jours d'étude en commun.

La démarche du Maroc de création des centres hospitalo-universitaires, les CHU, très semblables aux nôtres est probablement le meilleur exemple de cette convergence

d'approche. Il constitue le ciment d'un système de santé apprenant grâce à la collaboration entre équipes de recherche et de cliniciens travaillant côte à côte faisant ainsi progresser la connaissance appliquée. C'est peut-être ici que Claude Bernard prend le plus d'importance : « On voit donc que tous les termes de la méthode expérimentale sont solidaires les uns des autres. Les faits sont les matériaux nécessaires, mais c'est leur mise en œuvre par le raisonnement expérimental, c'est-à-dire la théorie, qui constitue véritablement la science » [7].

Dans cette démarche de création des CHU du Maroc, quel dommage que la France n'ait encore pu être retenue comme partenaire d'un projet alors que d'autres pays l'ont été! Peut-être n'est-il pas trop tard...

La recherche de transfert se trouve au cœur du savoir-faire et de la raison d'être même des centres hospitalo-universitaires. Nous avons créé des unités adaptées au sein des CHU pour favoriser les projets. Citons monsieur le professeur Pierre Corvol, professeur émérite au Collège de France, qui dans la présentation de la brochure « La santé made in France, l'excellence au service des patients » [8], qui vient de paraître, précise : « cette recherche translationnelle bénéficie de structures dédiées, les centres de recherche clinique, dont la France a été l'un des tous premiers pays européens à se doter ». Pourquoi pas une première structure de centre d'investigation clinique au Maroc avec l'aide d'équipes françaises ?

L'enseignement, centré sur le patient constitue également l'un des piliers de notre vision partagée de l'exercice de la médecine. Là encore, que de collaborations, d'étudiants formés ensemble, de congrès en commun dont l'un des plus prestigieux se tient aujourd'hui !

Au-delà des centres hospitalo-universitaires, les structures publiques, les établissements privés, les fondations privées non lucratives complètent dans nos deux pays l'offre de soins hospitalière. Et, sur l'ensemble du territoire, un ensemble de médecins traitants assure une couverture, quelles qu'en soient aujourd'hui les difficultés, souvent semblables dans nos deux pays d'ailleurs.

Cependant, aujourd'hui, l'académique et la coopération en santé ne sont plus suffisants, l'ont-ils jamais été d'ailleurs, et des accords commerciaux sont indispensables. L'actualité outre Atlantique et le positionnement d'Etats comme la Chine ou les pays du sud-est asiatique nous montre que certains en feront une condition sans concession. Ces partenariats scientifiques, prolongés et amplifiés par des partenariats industriels, compris comme issue naturelle de liens académiques, doivent s'inscrire comme complément de l'enseignement, de la recherche et de la clinique.

Il s'agit bien aujourd'hui de garantir l'indépendance de nos idées par la maîtrise et la promotion de l'innovation, le soutien aux initiatives médicales en partageant la culture avec des industriels en garantissant la déontologie et de la transparence de ces démarches collaboratives.

Nos deux pays ont tout à gagner à renforcer les coopérations. Dans les équipes, quelle richesse à

promouvoir le mélange des cultures et des expériences, tant pour la médecine que pour la connaissance de l'autre. N'est-ce pas Averroès, Ahmad Ibn Ruchd, qui disait : « l'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine à la violence, voilà l'équation »

Des étudiants de nos deux pays formés ensemble, des connaissances en gestion d'établissements partagées, des malades soignés conjointement par télé-médecine, ou staffs en visioconférence, des travaux en santé publique, les deux pays ont à apprendre beaucoup des exemples l'un de l'autre. Il nous faut cependant parvenir à asseoir chacune de ces collaborations sur des bases financières claires, faute de quoi elles ne seront pas pérennes.

Depuis des années, ces partenariats sont effectifs. Il serait long de les citer tous, mais la satisfaction des parties est toujours au rendez-vous. S'il me fallait en rappeler quelques-uns, prenant le risque de choisir, j'aimerais énumérer :

- l'accord entre l'université Paris Descartes et l'université Abulcasis de Rabat d'accueil d'étudiants et de support aux évaluations ;
- les projets autour de l'université Mohammed VI, comme les six programmes de formation de professeurs et d'étudiants de l'hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaïd avec des hôpitaux universitaires français et, bien sûr en point d'orgue la convention phare que l'Académie de Médecine vient de signer dans l'objectif de faciliter et de promouvoir ces programmes ;
- le projet de formation des ingénieurs biomédicaux de l'université Mohammed VI, en cours de finalisation.

CONCLUSION

En conclusion, comme fédérateur santé, pour renforcer encore les liens entre nos deux pays, je suis prêt à promouvoir :

- le développement des filières de formation que la France peut offrir ;
- le renforcement de la recherche en partenariat, pourquoi pas la création du premier centre d'investigation clinique ?
- la mise en place d'une certification, pour les hôpitaux qui le souhaitent, à partir du référentiel de la Haute autorité de Santé ;
- et toute autre idée dans cet esprit de renforcement de la collaboration entre nos deux pays.

En citant à nouveau Pierre Corvol [8] qui résume bien notre projet : « la France peut être fière, à juste titre, de son savoir-faire qu'elle souhaite partager davantage ». Le Maroc peut être le tout premier des pays avec qui ce partage peut être renforcé.

LIENS D'INTERET

L'auteur déclare : être le fédérateur de la famille « mieux se soigner » sans lien financier avec aucun industriel concerné par la santé autre que son employeur, la Fondation Hôpital Saint-Joseph privée à but non lucratif.

REFERENCES

- [1] <http://static.la Tribune.fr/560934/ims.pdf>
- [2] Top 25 Global Innovators – Government Reuters 2016. Disponible sur <http://mobile.reuters.com/innovation/most-innovative-institution/profile?uid=1>
- [3] Mortality amenable to healthcare in 31 OECD countries: estimates and methodological issues Health working papers 2011 N°55.
- [4] Ellen Nolte E, Martin McKee C, Measuring the health of nations: updating an earlier analysis. Health affairs 27, n°1 (2008): 58-71.
- [5] France: nation and world in The Lancet volume 387, N° 10034 p 2174-2176 28 May 2016.
- [6] Claude Bernard, L'introduction à l'étude de la médecine expérimentale 1865, édition électronique « Les classiques des sciences sociales », p 190-193.
- [7] Claude Debru : Claude Bernard : la médecine expérimentale, p 4, Académie des Sciences, juillet 2013.
- [8] La santé made in France, l'excellence au service des patients. Sous l'égide du comité stratégique de filière des Industries et technologies de santé.